



Network of Regional Governments
for Sustainable Development

Première réunion du Comité consultatif des Gouvernements régionaux de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique 06 – 09 March 2012, Curitiba, Paraná, Brésil

Aide-mémoire avec des renseignements de base pour les membres de nrg4SD

La Convention sur la diversité biologique (CDB) - La Convention sur la diversité biologique est avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) une des grandes conventions qui sont entrées en vigueur après le Sommet de la Terre à Rio en 1992. La quasi-totalité des pays membres de l'ONU, c'est-à-dire 193 Parties (192 pays et l'Union européenne) en sont des signataires, chargée qu'elle est d'aider ces Parties à sauvegarder la diversité biologique de la planète. Les objectifs de cette Convention sont les suivants : 1. La conservation de la diversité biologique, 2. L'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et 3. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Ces objectifs sont complétés par un **Plan stratégique** pour 2011-2020 et par les "20 Objectifs d'Aichi". Le Secrétariat de la CDB est chargé d'organiser à intervalles réguliers des "réunions de la Conférence des Parties" (CdP) qui visent à actualiser ses travaux, à examiner les programmes de travail et les questions à l'étude ainsi qu'à envisager l'exécution d'activités additionnelles. La Convention exige des pays qu'ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique (ou un instrument équivalent) et qu'ils veillent à ce que cette stratégie soit intégrée dans la planification et les activités de tous les secteurs dont les activités peuvent avoir un impact (positif et négatif) sur la diversité biologique. Ces stratégies et plans d'action nationaux sont les principaux instruments de mise en oeuvre de la Convention au niveau national, coordonnés qu'ils sont avec les buts et objectifs internationaux de la CDB.

L'importance des textes négociés par la Convention pour les Gouvernements régionaux – Des textes sont négociés entre les Parties aux réunions de la Conférence des Parties de la CDB et réunions connexes, avec l'appui du Secrétariat. A la plus récente des réunions de la Conférence des Parties en 2010 à Nagoya au Japon, 47 nouvelles décisions ont été adoptées sur différents sujets.

Une de ces décisions, à savoir la [Décision X/22](#), approuvait un “Plan d’action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique”, avec un calendrier égalant celui du Plan stratégique élargi de la CDB et reflétant ses objectifs. A l’image des autres organismes de l’ONU, la CDB est chargée de prendre en compte les préoccupations des gouvernements nationaux et toutes les décisions de la Conférence des Parties sont par conséquent prises aux fins de leur application par ces gouvernements. Bien qu’elle ne soit pas juridiquement contraignante, la décision X/22 et le “Plan d’action” fournissent des lignes directrices expliquant comment les gouvernements nationaux peuvent aider les gouvernements locaux à appliquer la Convention et comment, ce faisant, ils s’aident eux-mêmes en bénéficiant des efforts collectifs des gouvernements locaux. La décision X/22 fait suite à la décision IX/28 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (Bonn, Allemagne, 2008), qui reconnaît le rôle important joué par les gouvernements locaux dans l’application de la Convention. En adoptant la décision IX/28, la CDB a été la première convention des Nations Unies à consacrer une décision aux gouvernements locaux. Cette première ouverture est maintenant élargie depuis octobre 2010 aux gouvernements sous-nationaux (régionaux).

La Décision X/22 encourage les gouvernements nationaux à engager les autorités locales et régionales dans la révision des stratégies et les plans d’action nationaux pour la biodiversité, ainsi qu’à promouvoir l’élaboration de stratégies et plans d’actions pour la biodiversité directement par les régions et les villes. La Décision prévoit aussi l’établissement des deux comités consultatifs, un des villes et un des régions.

Le travail du nrg4SD avec la CBD – Grâce à son accréditation directe auprès de la CDB, nrg4SD a travaillé étroitement avec le Secrétariat de la Convention pour l’adoption du Plan d’action sur les gouvernements sous-nationaux, les villes et autres autorités locales pour la diversité biologique’. Lors de sa participation à la COP 10 à Nagoya, nrg4SD (représenté par l’Etat de São Paulo en qualité de Co-Présidence Sud du réseau) a mené des stratégies de lobby pour mettre en valeur le rôle clé des gouvernements régionaux dans la préservation de la biodiversité et aujourd’hui le réseau est identifié dans le texte de la Décision X/22 en tant que partenaire clé pour l’établissement du Comité consultatif des gouvernements sous-nationaux/régionaux.

nrg4SD fait partie du [Partenariat mondial](#) sur l’action locale et sous-nationale au service de la diversité biodiversité. Le Partenariat est une plate-forme collaborative ouverte de partenaires ayant pour intérêt commun de promouvoir la contribution des gouvernements locaux et sous-nationaux à l’application de la Convention. Présidé par la CDB, il se réunit à intervalles périodiques pour aider à coordonner les efforts dans ce domaine. En sont membre des villes, des gouvernements sous-nationaux/régionaux, des gouvernements nationaux et des organisations comme le nrg4SD, l’ICLEI, des organismes des Nations Unies et d’autres.

Le caractère stratégique de la première réunion du Comité consultatif des gouvernements sous-nationaux - La réunion est organisée par le gouvernement de l’État du Paraná (membre adhérent au nrg4SD), en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et avec le soutien de la Ville de Curitiba, le nrg4SD et l’organisation des autorités locales l’ICLEI Local gouvernements pour la durabilité. Il compte aussi avec le parrainage du Gouvernement du Brésil qui lancera sa décennie pour la Biodiversité à l’occasion.

Les objectifs de la réunion sont :

- Adopter une feuille de route pour engager les gouvernements sous-nationaux/régionaux dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris les Objectifs d'Aichi, qui sera présenté à la prochaine Conférence des Parties de la CDB du mois d'octobre à Hyderabad, Inde.
- Etablir les termes de référence, la composition et les axes de travail du Comité consultatif en connexion avec des actions globales coordonnées et des outils pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Quelques actions envisagées jusqu'au présent comprennent :
 - un plan d'élaboration de stratégies et plans d'actions régionaux pour la biodiversité ;
 - un système de suivi et d'évaluation basée sur l'expérience de l'Indice de la biodiversité pour les villes ou Indice de Singapour (City Biodiversity Index) ;
 - une méthodologie pour l'analyse de l'empreinte environnementale des politiques publiques au niveau régional, et
 - une approche de planification intégrée ville-région pour l'aménagement du territoire (y compris les infrastructures vertes et l'économie des services éco systémiques et de la biodiversité, etc.)

Des discussions sur l'attribution d'un siège de membre *ex-officio* dans le Comité consultatif à nrg4SD sont en cours. Les discussions portent aussi sur la possibilité d'une participation au Comité consultatif des villes en qualité d'observateur. Les travaux du groupe de travail de nrg4D en la matière sont alignés à ses objectifs.

- Explorer les mandats spécifiques et les bonnes pratiques des gouvernements sous-nationaux-régionaux, y compris en ce qui concerne (i) la coordination d'avantage entre les différents niveaux de gouvernement pour la protection de la biodiversité et (ii) la promotion de l'utilisation des outils d'évaluation économique pour intégrer la biodiversité dans les stratégies régionales.
- Préparer la participation active des gouvernements sous-nationaux/régionaux à la Conférence des Parties du 8 au 19 octobre à Hyderabad, Inde, y compris :
 - l'organisation avec le Secrétariat de la CDB et l'ICLEI d'un Sommet des Gouvernements Sous-nationaux/Régionaux, les Villes et les Autorités Locales en parallèle à la Conférence des Parties - avec (i) des réunions des comités consultatifs et (ii) le lancement et présentation d'initiatives et de partenariats spécifiques sur la base des axes de travail de chaque comité et aussi conjoints, et
 - les mécanismes de participation et d'engagement de la circonscription des gouvernements sous-nationaux/régionaux aux sessions de la Conférence des Parties.

Des invitations à des représentants politiques de gouvernements sous-nationaux/régionaux des cinq continents (Gouverneurs, Présidents, Ministres, Secrétaires d'Etat, Vice-Ministre, Sous-Secrétaires d'Etat) sont en cours d'envoi par le Secrétariat de la CDB et l'Etat de Parana. La réunion est ouverte à tous les gouvernements sous-nationaux prêts à s'engager avec les objectifs du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 et les "Objectifs d'Aichi".

Pour plus d'info veuillez consulter :

nrg4SD www.nrg4sd.org

- Sur [nos activités](#) en matière de biodiversité

UN CBD www.cbd.int

- Sur le travail de la [CBD avec les gouvernements sous-nationaux/régionaux](#), les villes et les autorités locales
- Sur la prochaine [Conférence des Parties](#) de la CDB
Sur le [Plan stratégique](#) pour la biodiversité 2011-2020

Si votre Gouvernement est intéressé à participer à cette réunion, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat du nrg4SD à nrg4sd@nrg4sd.org

